

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-503859

39.979

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 5241	Société : Ram,		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : HAMMAMI Abdesslam,			
Date de naissance : 25.3.54			
Adresse : D1005/1 5 ^e étage Sidi RAHAL CH-71			
Tél. : 0671069137	Total des frais engagés : 1211,16 Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Dr ALAMINOU Redding Cardiologue Bd. de la Grande Ceinture Hay Mohamed Résidence Al Mouhafid - Un Tournant 11 App. Casablanca - Tel. 05 22 65 16 16			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 01/09/2020			
Nom et prénom du malade : HAMMAMI Abdesslam 67 ans			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : HTA			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

15 SEP 2020

Le : 09/09/2020

MUPRAS

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/09/20	600	300	300,00	INP 091005744
				Réside
				Asst 1 Comblanc
				NP 091005744

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
01/09/20	911,10	

ANALYSES - RADIGRAPHIES

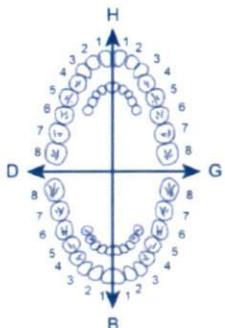
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

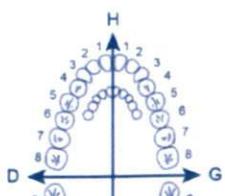
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Noureddine ALAMI

Spécialiste des maladies du cœur et des vaisseaux

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier

Diplômé d'Échodoppler cardiaque de Montpellier

Ancien attaché des hôpitaux de France

Ancien cardiologue de l'hôpital militaire de Laâyoune



الدكتور نور الدين العلمي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب بمونبولي

مجاز من جامعة مونبولي بالتشخيص الآلي لامراض القلب والشرايين

طبيب ملحوظ بمصلحة القلب بمستشفيات فرنسا سابقا

رئيس قسم أمراض القلب بالمستشفى العسكري بالعيون سابقا

شارع الحزام الكبير - الحي المحمدى

إقامة الموحدين ابن تومرت III شقة 1

(05) 22.66.16.16 الدار البيضاء الهاتف:

Bd.de la Grande Ceinture Hay Mohammadi

Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumart III

Appt. 1 Casablanca - Tél. : (05) 22.66.16.16

CASABLANCA, LE 01.09.2020

Mr HAMMOUDI Abdesslam

PPV 149DH70	PPV 149DH70
PER 10/22	PER 01/23
LOT 12370	LOT J087-2

149,70 x 5

PPV 149DH70	PPV 149DH70
PER 10/22	PER 10/22
LOT 12370	LOT 12370

162,60 x 5

1 (41)

le matin

1 (41)

le matin

11 de six (6) mois T: 911,10

Dr ALAMI Noureddine
CARDIOLOGUE
Bd de la Grande Ceinture H.M
Rés Al Mouahidine Ibn Toumart 3
Appt 1 - Casablanca - Tél: 05 22.66.16.16
INP: 081006744

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 162DH60

Dr. LOU
N. 20.1
Sig. Rahal Chatii
17.51 C5 22.93 02
Yarmia

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 162DH60

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 162DH60

MANNAI Abesalem ECG DE REPOS

ID = 63 M
AGE/SEXE = 63 M
TAILLE/PDS = cm / kg
P.A. = 160/110 mmHg
F.C. = 74/min(0.801s)
PR = 0.176s
QRS = 0.104s
AXE = -66deg
QT/QTc = 0.372s/0.412
RV5 = 0.31mV
SV1 = 0.76mV
TRAITEMENT =

Non Confirmé. Le médecin doit revoir.
CONTROLE PAR

10mm/mV 25mm/s

I

aVR

V1

V4

II

aVL

V2

V5

III

aVF

V3

V6

II

DR-ALAMI-NOUREDDIN

(3.20)

SEP. 01 2020 12:39

FILTRE:AC,DERIVAT,MUSCLE2

ECG D'EFFORT:NON

[Kenz Cardico1210 V-3.20]